

Formation au Diplôme d'État ASSISTANT-E FAMILIAL-E niveau 3

Codes CPF | 239953

LIEUX DE FORMATION

✕ Tarbes ✕ Toulouse

DURÉE

12 mois à 24 mois

- 240 H de formation

Taux de réussite 88%

Moyenne des 2 dernières promotions

CONTACTS

TOULOUSE

Responsable Véronique BOURREL

Secrétariat pédagogique

Corinne BELLON

✉ c.bellon@arseaa.org

☎ 05 61 19 09 43

TARBES

Responsable Marielle SAINTE-CLUQUE

Secrétariat pédagogique

Sonia LEGRAND

✉ s.legrand@arseaa.org

☎ 05 62 44 42 67

FINANCEMENT

Il dépend de votre statut :

- **Poursuite études, demandeur d'emploi, reconversion professionnelle** (Financement Région, OPCO, Agefiph)
- **Salarié en formation continue** (Plan de formation employeur, CPF, contrat de professionnalisation, d'apprentissage)

PLUS D'INFO

www.institutsaintsimon.com

Dates de rentrée - Inscription
Dossier présentation
Procédure admission

Mis à jour le 12/01/2023

MÉTIER - COMPÉTENCES - ACTIVITÉS

L'Assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent, à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance

L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance (article L221-1 et suivants du Code l'Action Sociale et des Familles) ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis. **L'assistant familial** peut évoluer en poursuivant son parcours de formation.

PUBLIC & APTITUDES

Aucune condition de diplôme n'est exigée.



Patience - Ecoute
Bon équilibre émotionnel
Prise de recul

Pragmatisme - Organisation
Travail d'équipe
Capacité à poser le cadre

PRÉ-REQUIS & CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun diplôme exigé.

Assistants familiaux ayant obtenu un agrément délivré par le conseil départemental et employé par un établissement public ou privé. Le stage des 60 heures préalable à l'accueil doit avoir été réalisé.

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Les textes fondant le diplôme dispensent les titulaires des diplômes suivants de l'obligation de formation : Educateur spécialisé, Puéricultrice, Educateur de jeunes enfants, Auxiliaire de puériculture.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

La formation se déploie sur 3 domaines de formation :

- **DF1** Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140h)
- **DF2** Accompagnement éducatif de l'enfant ou de l'adolescent (60h)
- **DF3** Communication professionnelle (40h)



Vous êtes en situation de handicap ? La formation peut être adaptée à vos besoins. Adressez-vous au responsable de la formation, il vous communiquera les coordonnées du référent handicap.

Formation partiellement réalisable à distance



Points FORTS

Pédagogie active et participative
Suivi individualisé par un formateur référent

Analyse de la pratique pour construire des compétences individuelles et collectives et transformer son expérience

Nombreux intervenants professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire



www.arseaa.org



www.linkedin.com/company/arseaa-action-solidaire/



www.facebook.com/arseaa31/